

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N° I-136**

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 87, substituer au mot :

« desdits »,

les mots :

« de ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.